



travaux du propriétaire dans appartement

Par **nouge**, le **11/03/2009** à **17:27**

mon grand père possède un appartement qu'il loue. Or il a fait une donation de ce bien à mon père qui aura la possession le jour de la disparition de mon grand père. Qui est l'usufruitier et qui a la nu propriété.

Est il vrai que les travaux de l'appartement du propriétaire doivent être réalisés par mon père et non mon grand père. Lequel des 2 doit effectuer les travaux de l'appartement en tant que propriétaire car mon grand père perçoit les loyers et est ce à mon père de faire les travaux.
merci

Par **patinette**, le **13/03/2009** à **14:28**

votre père est nu-propriétaire, votre grand-père usufruitier il récolte les fruits, donc les loyers et ne doit rien à votre père.

Effectivement c'est à votre père de faire les travaux de gros oeuvre, par contre le grand-père doit entretenir les intérieurs, papier peint, etc...